

ANDEON CONSEILS

SOLUTIONS IMMOBILIERES

TARIFS DES HONORAIRES DE TRANSACTION, A partir du 14/02/2020

TRANSACTION (à la charge du vendeur, sauf convention contraire)

Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel

- Jusqu'à 24.000 €	Forfait de 2400 € TTC
- De 24.001 à 125.000 €	9 % TTC
- De 125.001 à 200.000 €	8 % TTC
- De 200.001 € à 500.000 €	7 % TTC
- Plus de 500.001 €	6 % TTC

Immeubles et appartements après expertise complète (forfait) 10 % TTC

Immeubles commerciaux et industriels / Terrains 10 % HT soit 12 % TTC
Fonds de commerce et Cession de bail 10 % HT soit 12 % TTC

Frais de Dossier (forfait) 1500 € TTC

IMMOBILIER PROFESSIONNEL (à la charge du Preneur)

VENTE

- Immeubles commerciaux et industriels	12 % TTC (soit 10% HT)
- Fonds de commerce – Cession de bail	12 % TTC (soit 10% HT) ou forfait de 6.250 € HT

TARIFS DES HONORAIRES LITIGES

LITIGES

Prise en charge d'un litige et élaboration du dossier "ACCORD" GRATUIT

Honoraires concernant le règlement d'un litige (forfait)

-Zone Alsace	290 € TTC
-Reste de la France	470 € TTC